

**Conseil municipal de St-Apollinaire de Rias**  
**-Vendredi 31 mai 2024-**

**Présent-e-s** : Nicole Chaudier, Michel Cimaz, Michel Deloche, Dorothee Durnez, Alain Fluchaire, Samia Hamdi, Jean-Marie Mengin, Claudette Pratesi, Hervé Vignal.

**Absent** : Pascal Bouit

**Absente excusée** : Valérie Pellegrin (procuration à Michel Cimaz).

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie Mengin.

**La séance est ouverte à 20h35.**

**Ordre du jour :**

**1) Approbation du PV du 12 avril 2024.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2024, n'apportant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

**2) Statuts du PNR des Monts d'Ardèche.**

Le projet de modification des statuts du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est présenté en séance par le maire Michel Cimaz et le délégué de la commune au Parc, Jean-Marie Mengin.

Ce projet, à l'initiative de la Région, consiste principalement en deux points :

- réduction du nombre de sièges des délégués de la Région et du Département et augmentation du nombre de voix détenues par chacun de leurs délégués,
- modification du mode d'élection du président du Parc qui serait remise en jeu à chaque élection municipale, départementale ou régionale, au lieu de la situation actuelle qui est de six ans lors des élections municipales.

Chaque commune devant se prononcer sur cette proposition de changement de statut, après examen des positions de chacun des membres du conseil municipal, un vote est organisé.

Résultat du vote :

**- pour la modification des statuts : 0**

**- contre cette modification : 7**

**-abstention : 3 (Michel Cimaz, Valérie Pellegrin, Alain Fluchaire)**

En outre, un texte déposé par 19 délégués du Parc propose, en plus de s'opposer à la modification, quatre amendements au texte.

- amendement 1 proposant de rétablir deux alinéas sur les modalités de consultation des membres de droit,
- amendement 2 sur la pluralité de la représentation au sein des instances,
- amendement 3 sur le rétablissement du quorum,
- amendement 4 sur le nombre de pouvoirs de chaque délégué.

Ces amendements sont soumis à délibération.

Résultat des votes :

- **amendement 1 : 5 pour et 5 abstentions (Michel Cimaz, Valérie Pellegrin, Alain Fluchaire, Hervé Vignal, Michel Deloche).**

- **amendements 2, 3 et 4 : 8 pour et deux abstentions (Alain Fluchaire, Hervé Vignal).**

**3) Fonds de concours 2024 / CAPCA.**

Concernant la voirie, les dossiers ont été déposés auprès de l'Etat et du département. Deux d'entre eux sont arrivés en retard (chemin de Bousqueyraud et passage de la Calade).

Par contre, dans le cadre du fonds de concours 2024 de la CAPCA, des subventions sont possibles, à concurrence de 40% sur la base de 15000 €.

- mur du temple : 5827 € du département et 3496 € de la CAPCA ;
- chemin de Bousqueyraud et passage de la Calade : 6000 € de la CAPCA.

*Vote pour ces subventions à l'unanimité.*

#### **4) Subventions aux associations.**

Un montant de 2535 € de subventions aux associations est proposé.

La liste est disponible en mairie.

*Vote pour ces subventions à l'unanimité.*

#### **5) Frais scolaires /écoles de Vernoux.**

En vertu de la convention entre la commune de Vernoux et la commune de St-Apollinaire, la participation de notre commune est de 662.90 € par élève en primaire, soit 3314.50 € pour 5 élèves.

*Vote pour, à l'unanimité.*

Concernant l'école privée, il est proposé de participer comme habituellement pour la même somme que l'école publique.

*Vote pour : 7*

*Abstention : 3 (Samia Hamdi, Jean-Marie Mengin, Claudette Pratesi).*

#### **6) Organisation des élections européennes.**

Un planning de permanence des assesseurs pour les élections européennes est proposé.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, dimanche 9 juin.

[A noter le « casse-tête » et l'important travail d'installation des panneaux officiels effectué par Michel Fayard et Alain Fluchaire, pour 38 listes en présence.]

#### **7) Questions diverses.**

- Logement communal.

Un logement communal au dessus de la mairie sera disponible à la location à partir de septembre 2024, suite au départ d'un locataire.

- Salle communale.

Un sous-compteur électrique sera installé pour la salle communale afin de déterminer la consommation électrique utilisée lors de la location de cette salle.

- Secrétaire de mairie.

En prévision du départ prochain en retraite de Véronique Noualy, nous sommes en cours de recherche d'une personne pour la remplacer.

- Banc pour les randonneurs.

La demande d'une table et de bancs au départ des deux sentiers de randonnée au Village nous a été faite.

Après étude des propositions, il a été décidé de ne pas donner suite à la proposition du PNR (trop onéreuse) et de commander ce matériel en bois de pin auprès d'une entreprise.

- Signalisation de la mairie.

Des demandes nous ont été présentées afin de mieux signaler la mairie.

*Dont acte.*

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 23h.**

Le Maire,

Le Secrétaire,